

base d'une durée de deux semaines et une affectation à l'administration centrale d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, ou à Emploi et Immigration Canada où vous pourrez vous familiariser avec les programmes. Des cours spécialisés portant sur les différents aspects de l'immigration ou des finances vous seront aussi offerts, puis suivra la formation sur le tas. Vous devrez également acquérir, si ce n'est déjà fait, la maîtrise des deux langues officielles de notre pays. La formation que vous recevrez dépendra de votre bagage de connaissances et de votre filière d'emploi et pourra aller de cours à l'interne jusqu'à de brèves affectations à l'étranger.

À Ottawa et à l'étranger, vous serez relié aux diverses opérations du ministère par le truchement du tout nouveau réseau de communications en direct, plus communément appelé COSICS. Grâce à ce système, vous aurez vos supérieurs et vos collègues de par le monde à portée de doigt....

Traitement et avantages sociaux

Le traitement de base des recrues du Service extérieur est fonction du niveau d'études universitaires et de l'expérience. La fourchette de traitement de l'agent du Service

extérieur - développement (FS1-D) joue entre 20 591 \$ et 31 985 \$ pour atteindre les 33 309 \$ par an au niveau FS-1. Le traitement augmente chaque année, selon le rendement fourni au travail et les clauses d'indexation prévues dans la convention collective. Le gouvernement offre également un régime d'assurance-santé et d'assurance dentaire aux employés et aux membres de leur famille ainsi qu'un régime de pensions.

À l'étranger, vous recevrez en plus de votre traitement une indemnité de vie chère, une prime de service à l'extérieur qui varie selon la rigueur du pays d'affectation, un remboursement des dépenses de représentation officielle encourues et des congés supplémentaires assortis du remboursement de certains frais de déplacement. Le ministère vous défraie aussi pour le transport de vos effets personnels à votre lieu d'affectation. Vous habiterez dans un logement plus que confortable, loué par le gouvernement qui vous subventionne d'ailleurs une bonne part du loyer. Le ministère paie également les frais de scolarité de vos enfants et vous assure, lorsque possible, l'équivalent du régime d'assurance-santé dont vous bénéficiez actuellement au Canada.